

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 28 juin 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 8 JUILLET 2024 à 18h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 -	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 -	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Sylvie COMPOIS (pouvoir à Yannick MUNIER), Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET), Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET), Lucie TEIXERA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 08-07-2024/46

FIXATION DES PRIX DES NOUVEAUX CAVEAUX DU CIMETIERE DE LA PEYSSE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Les communes ont la possibilité de procéder à la construction par avance de caveaux qui seront ensuite vendus aux familles qui le souhaitent, avec les concessions de terrain. 1 seul caveau 3 places étant actuellement disponible, la Ville de Montmélian a procédé à la construction de 5 nouveaux caveaux 3 places. Il convient maintenant de fixer leur tarif.

Le prix de vente doit tenir compte des prix de construction sans possibilité de profit financier. Les travaux de construction s'élevant à 20 847 euros, il est proposé au Conseil municipal de fixer le prix des caveaux n°X22 à X26 à 4 169 euros l'unité.

Pour rappel, les prix des concessions (fixés par délibération n°54 du 29 septembre 2008) sont les suivants :

- Concession cinquantenaire, caveau 6 places : 300 euros
- Concession cinquantenaire, caveau 3 places : 250 euros
- Concession trentenaire, pleine terre : 250 euros
- Concession temporaire 15 ans, pleine terre : 165 euros
- Concession trentenaire colombarium : 150 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des caveaux « X22 à X26 » à 4169 euros l'unité.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

